
**Lignes directrices pour l'audit des
systèmes de management de la qualité
et/ou de management environnemental**

Guidelines for quality and/or environmental management systems auditing

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 19011:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/025436ce-404f-4ece-bd12-4a34407c5b65/iso-19011-2002>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 19011:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/025436ce-404f-4ece-bd12-4a34407c5b65/iso-19011-2002>

© ISO 2002

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Imprimé en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principes de l'audit	3
5 Management d'un programme d'audit	4
5.1 Généralités	4
5.2 Objectifs et étendue d'un programme d'audit	6
5.3 Responsabilités, ressources et procédures relatives au programme d'audit	7
5.4 Mise en œuvre du programme d'audit	8
5.5 Enregistrements relatifs au programme d'audit	8
5.6 Surveillance et revue du programme d'audit	9
6 Activités d'audit	10
6.1 Généralités	10
6.2 Déclenchement de l'audit	10
6.3 Réalisation de la revue des documents	13
6.4 Préparation des activités d'audit sur site	13
6.5 Réalisation des activités d'audit sur site	15
6.6 Préparation, approbation et diffusion du rapport d'audit	20
6.7 Clôture de l'audit	21
6.8 Suivi d'audit	21
7 Compétence et évaluation des auditeurs	21
7.1 Généralités	21
7.2 Qualités personnelles	22
7.3 Connaissances et aptitudes	23
7.4 Formation initiale, expérience professionnelle, formation d'auditeur et expérience d'audit	26
7.5 Maintien et amélioration de la compétence	28
7.6 Évaluation des auditeurs	28

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 19011 a été élaborée conjointement par le comité technique ISO/TC 176, *Management et assurance de la qualité*, sous-comité SC 3, *Techniques de soutien* et le comité technique ISO/TC 207, *Management environnemental*, sous-comité SC 2, *Audit d'environnement et investigations environnementales associées*.

Cette première édition de l'ISO 19011 annule et remplace l'ISO 10011-1:1990, l'ISO 10011-2:1991, l'ISO 10011-3:1991, l'ISO 14010:1996, l'ISO 14011:1996 et l'ISO 14012:1996.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/025436ce-404f-4ece-bd12-4a34407c5b65/iso-19011-2002>

Introduction

Les séries de Normes internationales ISO 9000 et ISO 14000 mettent l'accent sur l'importance de l'audit comme outil de management pour la surveillance et la vérification de la mise en œuvre efficace de la politique d'un organisme en matière de qualité et/ou d'environnement. L'audit est également un élément fondamental des activités d'évaluation de conformité, telles que la certification/enregistrement externe ainsi que l'évaluation et la surveillance de la chaîne d'approvisionnement.

La présente Norme internationale donne des conseils sur le management de programmes d'audit, la réalisation d'audits internes ou externes de systèmes de management de la qualité et/ou de management environnemental ainsi que sur la compétence et l'évaluation des auditeurs. Elle est destinée à une large gamme d'utilisateurs potentiels parmi lesquels des auditeurs, des organismes mettant en œuvre des systèmes de management de la qualité et/ou de management environnemental des organismes devant réaliser des audits de systèmes de management de la qualité et/ou de management environnemental dans un cadre contractuel et des organismes chargés de la certification ou de la formation d'auditeurs, de la certification/enregistrement de systèmes de management, de l'accréditation ou de la normalisation dans le domaine de l'évaluation de la conformité.

Les conseils fournis dans la présente Norme internationale se veulent flexibles. Comme indiqué à différentes reprises dans le texte, l'utilisation de ces lignes directrices peut varier selon la taille, la nature et la complexité des organismes à auditer ainsi que selon les objectifs et les champs des audits à réaliser. La présente Norme internationale contient également des conseils supplémentaires ou des exemples sur des points particuliers sous forme d'aide pratique dans des encadrés. Dans certains cas, ces encadrés sont destinés à faciliter l'utilisation de la présente Norme internationale dans les petits organismes.

L'article 4 décrit les principes de l'audit. Ces principes permettent à l'utilisateur de comprendre les fondements de l'audit, ce qui constitue un préalable nécessaire aux articles 5, 6 et 7.

L'article 5 donne des conseils pour le management des programmes d'audit. Il couvre des thèmes tels que l'attribution de la responsabilité pour le management des programmes d'audit, l'établissement des objectifs des programmes d'audit, la coordination des activités d'audit et la mise à disposition de ressources suffisantes pour l'équipe d'audit.

L'article 6 donne des conseils pour réaliser des audits de systèmes de management de la qualité et/ou de management environnemental, y compris la constitution des équipes d'audit.

L'article 7 donne des conseils sur la compétence nécessaire aux auditeurs et décrit un processus d'évaluation de ceux-ci.

Lorsqu'un système de management de la qualité et un système de management environnemental sont mis en œuvre conjointement, il appartient à l'utilisateur de la présente Norme internationale de décider si les audits de ces systèmes doivent être réalisés séparément ou ensemble.

Bien que la présente Norme internationale concerne les audits des systèmes de management de la qualité et/ou de management environnemental, l'utilisateur peut appliquer ces conseils à d'autres types d'audits, y compris les audits d'autres systèmes de management, en les adaptant ou en les élargissant.

La présente Norme internationale ne fournit que des conseils, cependant ses utilisateurs peuvent l'adopter pour développer leurs propres exigences en matière d'audit.

En outre, il peut être utile à toute personne ou organisme œuvrant dans le domaine de la surveillance de la conformité à des exigences, telles que les spécifications de produits, la législation ou la réglementation, d'appliquer les conseils donnés dans la présente Norme internationale.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 19011:2002

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/025436ce-404f-4ece-bd12-4a34407c5b65/iso-19011-2002>

Lignes directrices pour l'audit des systèmes de management de la qualité et/ou de management environnemental

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fournit des conseils sur les principes de l'audit, le management des programmes d'audit, la réalisation d'audits de systèmes de management de la qualité et/ou de management environnemental ainsi que sur la compétence des auditeurs de ces systèmes.

Elle est applicable à tous les organismes qui doivent réaliser des audits internes ou externes de systèmes de management de la qualité et/ou de management environnemental ou manager un programme d'audit.

La présente Norme internationale peut, en principe, s'appliquer à d'autres types d'audits, à condition toutefois d'accorder une attention particulière à l'identification des compétences requises pour les membres de ces équipes d'audit.

2 Références normatives

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 9000:2000, *Systèmes de management de la qualité — Principes essentiels et vocabulaire*

ISO 14050:2002, *Management environnemental — Vocabulaire*

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et définitions donnés dans l'ISO 9000 et dans l'ISO 14050 ainsi que les suivants s'appliquent, à moins qu'ils ne soient remplacés par les définitions données ci-dessous.

Un terme présent dans une définition ou une note qui est défini ailleurs dans le présent article est indiqué en caractères gras suivi de son numéro d'entrée entre parenthèses. Ce terme peut être remplacé dans la définition par sa définition complète.

3.1 audit

processus systématique, indépendant et documenté en vue d'obtenir des **preuves d'audit** (3.3) et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les **critères d'audit** (3.2) sont satisfaits

NOTE 1 Les audits internes, parfois appelés audits de première partie, sont réalisés par, ou pour le compte de l'organisme lui-même pour la revue de direction et d'autres besoins internes. Ils peuvent servir de base à l'autodéclaration de conformité de l'organisme. Dans de nombreux cas et en particulier pour les petits organismes, l'indépendance peut être démontrée par l'absence de responsabilité vis-à-vis de l'activité à auditer.

NOTE 2 Les audits externes comprennent les audits appelés généralement audits de seconde et de tierce partie. Les audits de seconde partie sont réalisés par des parties ayant un intérêt à l'égard de l'organisme, comme les clients, ou d'autres personnes agissant en leur nom. Les audits de tierce partie sont réalisés par des organismes d'audit externes et indépendants tels que les organismes qui octroient l'enregistrement ou la certification de conformité aux exigences de l'ISO 9001 et de l'ISO 14001.

NOTE 3 Lorsqu'un système de management de la qualité et un système de management environnemental sont audités ensemble, on parle d'audit combiné.

NOTE 4 Lorsque deux ou plusieurs organismes d'audit coopèrent pour auditer un seul audité, on parle d'audit conjoint.

3.2 critères d'audit

ensemble de politiques, procédures ou exigences déterminées

NOTE 1 Les critères d'audit sont la référence vis-à-vis de laquelle les **preuves d'audit** (3.3) sont comparées.

NOTE 2 En français, les critères d'audit sont couramment appelés référentiel d'audit.

3.3 preuves d'audit

enregistrements, énoncés de faits ou autres informations, qui se rapportent aux **critères d'audit** (3.2) et sont vérifiables

NOTE Les preuves d'audit peuvent être qualitatives ou quantitatives.

3.4 constats d'audit

résultats de l'évaluation des **preuves d'audit** (3.3) recueillies, par rapport aux **critères d'audit** (3.2)

NOTE Les constats d'audit peuvent indiquer la conformité ou la non-conformité aux critères d'audit ou des opportunités d'amélioration.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/025436ce-404f-4ece-bd12-4a34407c5b65/iso-19011-2002>

3.5 conclusions d'audit

résultat d'un **audit** (3.1) fourni par l'**équipe d'audit** (3.9) après avoir pris en considération les objectifs de l'audit et tous les **constats d'audit** (3.4)

3.6 commanditaire de l'audit

organisme ou personne demandant un **audit** (3.1)

NOTE Le commanditaire peut être l'**audité** (3.7) ou tout autre organisme qui a le droit réglementaire ou contractuel de demander un audit.

3.7 audité

organisme qui est audité

3.8 auditeur

personne possédant la **compétence** (3.14) nécessaire pour réaliser un **audit** (3.1)

3.9 équipe d'audit

un ou plusieurs **auditeurs** (3.8) réalisant un **audit** (3.1), assistés, si nécessaire, par des **experts techniques** (3.10)

NOTE 1 Un auditeur de l'équipe d'audit est nommé responsable de l'équipe d'audit.

NOTE 2 L'équipe d'audit peut comprendre des auditeurs en formation.

3.10**expert technique**

personne apportant à l'**équipe d'audit** (3.9) des connaissances ou une expertise spécifiques

NOTE 1 Ces connaissances ou cette expertise spécifiques sont relatives à l'organisme, au processus ou à l'activité à auditer, ou elles consistent en une assistance linguistique ou culturelle.

NOTE 2 Au sein de l'équipe d'audit, un expert technique n'agit pas en tant qu'**auditeur** (3.8).

3.11**programme d'audit**

ensemble d'un ou plusieurs **audits** (3.1) planifiés dans un laps de temps et dans un but déterminés

NOTE Un programme d'audit comprend toutes les activités nécessaires pour la planification, l'organisation et la réalisation des audits.

3.12**plan d'audit**

description des activités et des dispositions nécessaires pour réaliser un **audit** (3.1)

3.13**champ de l'audit**

étendue et limites d'un **audit** (3.1)

NOTE Le champ décrit généralement les lieux, les unités organisationnelles, les activités et les processus ainsi que la période de temps couverte.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3.14**compétence**

qualités personnelles et capacité démontrées à appliquer des connaissances et des aptitudes

[ISO 19011:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/025436ce-404f-4ece-bd12-4a34407c5b65/iso-19011-2002)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/025436ce-404f-4ece-bd12-4a34407c5b65/iso-19011-2002>

4 Principes de l'audit

L'audit est fondé sur un certain nombre de principes qui en font un outil efficace et fiable sur lequel la direction peut s'appuyer pour définir ses politiques et les mettre en œuvre. L'audit fournit aussi des informations à partir desquelles l'organisme peut agir pour améliorer ses performances. Le respect de ces principes est indispensable pour que les conclusions d'audit soient pertinentes et suffisantes et pour que des auditeurs travaillant indépendamment les uns des autres parviennent à des conclusions similaires dans des circonstances similaires.

Les principes suivants s'appliquent aux auditeurs.

a) **Déontologie:** *le fondement du professionnalisme*

La confiance, l'intégrité, la confidentialité et la discrétion sont essentiels à l'audit.

b) **Présentation impartiale:** *l'obligation de rendre compte de manière honnête et précise*

Les constats d'audit, les conclusions d'audit et les rapports d'audit reflètent de manière honnête et précise les activités d'audit. Les obstacles importants rencontrés pendant l'audit et les questions non résolues ou les avis divergents entre l'équipe d'audit et l'auditée sont consignés.

c) **Conscience professionnelle:** *l'attitude diligente et avisée au cours de l'audit*

Les auditeurs agissent en accord avec l'importance des tâches qu'ils réalisent et la confiance que leur ont accordée le commanditaire de l'audit et les autres parties intéressées. Posséder les compétences nécessaires est fondamental.

Les principes suivants s'appliquent à l'audit, qui est par définition indépendant et systématique.

d) **Indépendance:** *le fondement de l'impartialité de l'audit et de l'objectivité des conclusions d'audit*

Les auditeurs sont indépendants de l'activité auditée et n'ont ni parti pris ni conflit d'intérêt. Les auditeurs conservent un état d'esprit objectif tout au long du processus d'audit pour s'assurer que les constats et conclusions sont uniquement fondés sur les preuves d'audit.

e) **Approche fondée sur la preuve:** *la méthode rationnelle pour parvenir à des conclusions d'audit fiables et reproductibles dans un processus d'audit systématique*

Les preuves d'audit sont vérifiables. Elles s'appuient sur des échantillons des informations disponibles, dans la mesure où un audit est réalisé avec une durée et des ressources délimitées. La confiance qui peut être accordée aux conclusions d'audit est étroitement liée à l'utilisation appropriée de l'échantillonnage.

Les conseils présentés dans les articles suivants de la présente Norme internationale s'appuient sur les principes énoncés ci-dessus.

5 Management d'un programme d'audit

5.1 Généralités

Selon la taille, la nature et la complexité de l'organisme à auditer, le programme d'audit peut comprendre un ou plusieurs audits. Ces audits peuvent avoir des objectifs divers et peuvent aussi comprendre des audits conjoints ou combinés (voir Notes 3 et 4 de la définition d'audit en 3.1).

Le programme d'audit comprend aussi toutes les activités nécessaires pour planifier et organiser les types et le nombre d'audits et fournir les ressources pour les réaliser d'une façon efficace et efficiente dans le laps de temps imparti.

Un organisme peut établir plusieurs programmes d'audit.

Il convient que la direction de l'organisme confère l'autorité pour manager le programme d'audit.

Il convient que ceux à qui la responsabilité du management du programme d'audit a été attribuée

- a) établissent, mettent en œuvre, surveillent, passent en revue et améliorent le programme d'audit, et
- b) définissent les ressources nécessaires et assurent qu'elles soient fournies.

La Figure 1 présente le logigramme pour le management d'un programme d'audit.

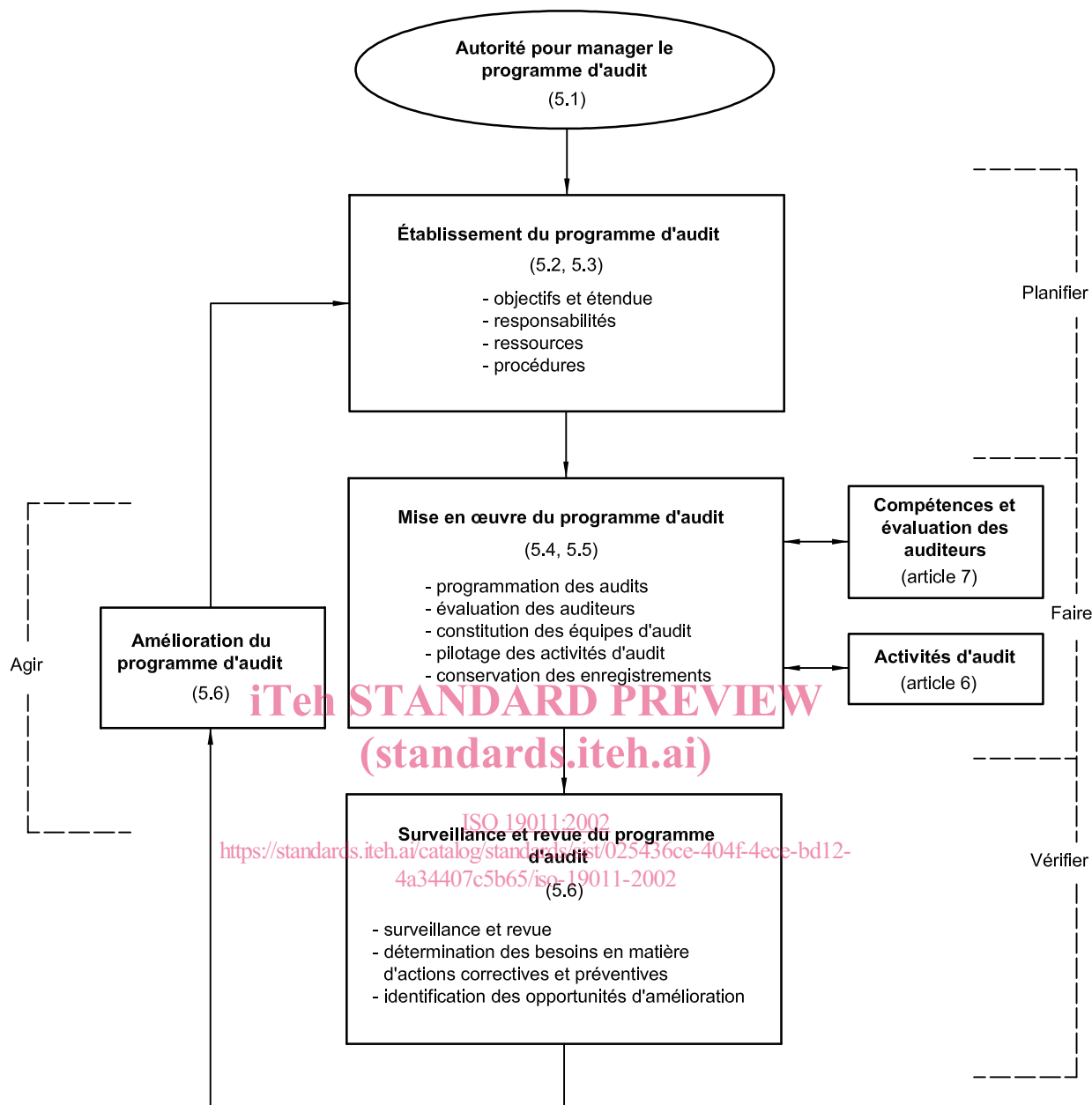


Figure 1 — Logigramme pour le management d'un programme d'audit

NOTE 1 La Figure 1 illustre également l'application du cycle P-D-C-A (Planifier — Faire — Vérifier — Agir) dans la présente Norme Internationale.

NOTE 2 Les numéros dans la Figure 1 et dans toutes les figures suivantes renvoient aux articles et paragraphes correspondants de la présente Norme internationale.

Si un organisme à auditer met en œuvre un système de management de la qualité et un système de management environnemental, il peut être décidé de réaliser des audits combinés dans le programme d'audit. Dans ce cas, il convient de porter une attention particulière à la compétence de l'équipe d'audit.

Plusieurs organismes d'audit peuvent coopérer dans le cadre de leurs programmes d'audit pour réaliser un audit conjoint. Dans ce cas, il convient de porter une attention particulière à la répartition des responsabilités, la mise à disposition de ressources supplémentaires, la compétence nécessaire pour l'équipe d'audit et les procédures appropriées. Il convient de se mettre d'accord sur ces points avant de débiter l'audit.

Aide pratique — Exemples de programmes d'audit

Des exemples de programmes d'audit sont:

- a) une série complète d'audits internes couvrant le système de management de la qualité d'un organisme pour l'année en cours;
- b) des audits de seconde partie du système de management de fournisseurs potentiels de produits critiques, à réaliser dans les six mois;
- c) des audits de tierce partie pour la certification/enregistrement et leur renouvellement, réalisés par un organisme de certification/enregistrement sur un système de management environnemental dans un laps de temps déterminé convenu contractuellement entre l'organisme de certification et le commanditaire.

Un programme d'audit comprend la planification, la mise à disposition des ressources et la détermination des procédures nécessaires pour réaliser les audits du programme.

5.2 Objectifs et étendue d'un programme d'audit

5.2.1 Objectifs d'un programme d'audit

Pour un programme d'audit donné, il convient de déterminer des objectifs afin de piloter la planification et la réalisation des audits.

iTeh STANDARD PREVIEW

Ces objectifs peuvent prendre en compte (standards.iteh.ai)

- a) les priorités de la Direction, [ISO 19011:2002](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/025436ce-404f-4ece-bd12-4a34407c5b65/iso-19011-2002)
- b) la politique commerciale, <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/025436ce-404f-4ece-bd12-4a34407c5b65/iso-19011-2002>
- c) les exigences relatives au système de management,
- d) les exigences légales, réglementaires et contractuelles,
- e) la nécessité d'évaluer les fournisseurs,
- f) les exigences du client,
- g) les besoins des autres parties intéressées, et
- h) les risques pour l'organisme.

Aide pratique — Exemples d'objectifs d'un programme d'audit

Des exemples d'objectifs d'un programme d'audit sont:

- a) satisfaire aux exigences pour la certification selon une norme de système de management;
- b) vérifier la conformité à des exigences contractuelles;
- c) obtenir et conserver la confiance dans les capacités d'un fournisseur;
- d) contribuer à l'amélioration du système de management.